

Ayant affirmé, avec raison, que l'inflation aurait des conséquences graves pour les personnes qui touchent des pensions fixes et pour les travailleurs non syndiqués, le très honorable représentant a-t-il l'intention de venir en aide à ces deux catégories de personnes en améliorant les lois relatives aux pensions et en encourageant les premiers ministres des provinces à adopter des mesures législatives permettant à un plus grand nombre de nos travailleurs de s'affilier à un syndicat?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai bien peur que, comme d'habitude, le député soit complètement en dehors du sujet. A mon avis, la meilleure façon de résoudre ce problème est d'enrayer l'inflation et, dans ce domaine, je serais très redevable aux députés de ce parti s'ils collaboraient un peu plus.

INFORMATION CANADA

LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE QUANT AUX PHOTOS DE CANADIENS ÉMINENTS

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre d'État chargé d'Information Canada, dont nous n'entendons plus parler très souvent. Ma question s'inspire d'un communiqué récent. Quand on demande des photographies d'hommes politiques canadiens éminents à ses fonctionnaires, ceux-ci ont-ils l'habitude d'envoyer seulement celles du ministre lui-même et du secrétaire d'État, mais non celles du premier ministre et du chef de l'opposition?

L'hon. Robert Stanbury (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je ne savais pas que mes fonctionnaires sont si efficaces et ont un jugement si éclairé.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HOWARD (SKEENA)—LA RÉPONSE À UNE QUESTION FIGURANT AU «FEUILLETON»

M. l'Orateur: L'honorable député de Skeena (M. Howard) soulève-t-il la question de privilège?

M. Frank Howard (Skeena): Oui, monsieur l'Orateur. Le motif est la réponse que l'on a donnée aujourd'hui à une de mes questions. Je viens de recevoir une copie de la réponse écrite. J'ai posé la question le 24 février de cette année, et outre le fait qu'il a fallu presque quatre mois pour donner une réponse courte et insignifiante, j'en comprends mal une partie.

Je soulève la question de privilège à cause de la réponse même. Voici quelle était ma question:

Pendant le récent séjour de l'honorable John Munro, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à Prince Rupert (C.-B.), quel est le nom de chaque groupe qu'il a rencontré ...

et ainsi de suite. On répond, soit dit en passant, sans expliquer le retard de quatre mois, de la façon suivante:

Il m'est difficile de répondre à la question du député parce que je n'ai pas rencontré de groupe qui eût un nom ...

Ensuite la réponse traite d'autres facteurs qui n'ont aucun rapport avec le début.

Voici ma question de privilège. Pendant qu'il était à Prince Rupert, le ministre a certes rencontré les dirigeants du parti libéral et il doit savoir que ce groupe avait un nom.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Ce me semble un argument, non une question de privilège. A mon avis, il ne faut pas débattre le sujet plus longtemps.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

REFONTE ET RÉVISION

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Faulkner, reprend l'étude du bill C-215, concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote, présenté par l'honorable M. Macdonald.

M. le président: A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité plénier pour l'examen du bill C-215. Lorsque le comité a suspendu la séance à 1 heure, il était saisi du paragraphe (3) de l'article 14, et d'une motion d'amendement proposée par le député de Matane.

Sur le paragraphe (3) de l'article 14—*Certains sujets britanniques censés être des électeurs.*

M. Forrestall: Monsieur le président, à 1 heure, je regrettais l'absence du ministre d'État d'York-Scarborough. Je me réjouis de le voir ici maintenant, souriant et en excellente santé, et je me demande s'il lui serait possible, avant que nous prenions le vote sur cette question, d'indiquer à la Chambre et aux Canadiens l'attitude actuelle du gouvernement à l'égard de la citoyenneté et des normes pertinentes.